



Profitez des appels et SMS illimités ce week-end

Tapez vite **887*1*7#** ou **887*6*7#**

Tous vos appels et SMS à **0F** vers TOGO TELECOM du samedi au dimanche.

Coût du SMS : 500F

Offre réservée aux clients illico

Infos : 112

RDV la semaine prochaine pour d'autres surprises !

N°668

du 27
DECEMBRE
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Au bénéfice du transport aérien communautaire

La BIDC prend 3 milliards Cfa dans l'augmentation du capital de ASKY

P.3 Face aux dysfonctionnements constatés dans l'administration de la justice

Le Gouvernement togolais réagit au rapport du HCDH

* Une invitation à organiser des états généraux de la justice dans les meilleurs délais.

P.7 Noël 2013

La CFU apporte le sourire aux prisonniers et aux orphelins



Me Yacoubou Hamadou, Ministre des Droits de l'Homme

P.4 En glissement annuel dans l'Union

La hausse des frais scolaires au Togo crée l'inflation en octobre

P.4 A la 71ème session ordinaire de la CEDEAO

Le Togo parmi les fortes croissances attendues dans la sous région en 2014

P.3 Sur la base de son budget 2014 adopté

La Mairie de Lomé va poursuivre le dédommagement des expropriés du cimetière de Bè-Kpota



paie pour moi de moov
Quand j'appelle mon chéri,
c'est lui qui paie.

je tape : ***112*** numéro de l'abonné#



groupe etisalat



PA-LUNION

www.pa-lunion.com

.COM

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Face aux dysfonctionnements constatés dans l'administration de la justice

Le Gouvernement togolais réagit au rapport du HCDH

* Une invitation à organiser des états généraux de la justice dans les meilleurs délais.

Late Pater

«Face aux dysfonctionnements et aux défis mis en exergue par le présent rapport, j'invite les autorités togolaises à poursuivre les réformes législatives en cours et à organiser, dans les meilleurs délais, des états généraux de la justice. Ces initiatives aideront à restaurer la confiance des Togolais dans leur système judiciaire», a indiqué la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, dans le communiqué rendu public à l'occasion du rapport du HCDH sur les droits et libertés dans l'administration de la justice au Togo. La Haut-Commissaire a, par ailleurs, indiqué que son organisation était prête à fournir un appui multiforme au Gouvernement togolais afin d'aider à améliorer le respect et la mise en œuvre des droits de l'homme dans l'administration de la justice.

Compte tenu des constats du rapport analytique et dans l'optique d'appuyer les efforts entrepris par le Gouvernement togolais en matière de respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice, le HCDH fait les recommandations suivantes : la révision de l'ordonnance n°78-35 portant organisation judiciaire afin de garantir la séparation des fonctions du siège et du parquet ; l'adoption, dans les meilleurs délais, de la loi n°80-1 du 13 août 1980 instituant le code pénal révisé en vue d'y intégrer notamment des définitions conformes au droit international des droits de l'homme, des infractions ayant trait à la torture et aux traitements cruels, inhumains et dégradants ; l'adoption, dans les meilleurs délais, de la loi n°83-1 du 2 mars 1983 portant code de procédure pénale révisé en vue d'y intégrer notamment des mesures de substitution à l'emprisonnement, l'imprescriptibilité du crime de torture, la réduction de la durée des détentions préventives, l'instauration d'un juge des libertés et de la détention et d'un juge d'application des peines ; l'adoption en conseil des ministres d'un décret déterminant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil national de l'aide juridictionnelle établi par la loi du 24 mai 2013 portant aide juridictionnelle, et l'adoption par le Garde des Sceaux d'un arrêté nommant les membres de ce nouvel organe ; l'organisation avec les acteurs de la justice et de la société civile d'une réflexion sur le Conseil supérieur de la magistrature en vue notamment de garantir sa composition professionnelle et son indépendance ; la dotation en moyens humains et financiers adéquats de l'Inspection générale des services juridictionnels et pénitentiaires afin de lui permettre de contrôler de façon effective et efficace les services juridictionnels et pénitentiaires ; le renforcement des moyens financiers et humains du

Centre de formation des professions de justice ; la poursuite des efforts de recrutement de magistrats et de leur formation, notamment en intégrant des modules de formation en droits de l'homme ; l'intégration de modules similaires dans la formation des greffiers, des officiers de police judiciaire et des surveillants de l'administration pénitentiaire ; l'augmentation du nombre de greffiers et de secrétaires de greffe, et l'amélioration de leur statut et de leurs conditions de travail ; la construction de palais de justice, en particulier de tribunaux de première instance ; la dotation des juridictions en moyens matériels adéquats, notamment en équipement informatique ; l'augmentation significative du budget du ministère de la Justice dans le budget national ; la lutte contre le phénomène des démarcheurs et autres intermédiaires de justice, notamment en conditionnant l'accès au palais de justice à la présentation d'une carte professionnelle, d'un badge ou d'une convocation ; l'opérationnalisation des chambres administratives des cours d'appel de Lomé et de Kara ainsi que de celle de la Cour suprême, et le traitement dans les meilleurs délais des dossiers en attente ; le renforcement des efforts visant à sensibiliser les populations sur leurs droits et sur les procédures juridiques en vue d'améliorer leur accès à la justice ; l'organisation des états généraux de la justice d'une façon inclusive et représentative en vue de dégager des recommandations consensuelles pour un meilleur fonctionnement du secteur de la justice.

Les observations du pouvoir de Lomé

Elles sont faites sur un double plan général et spécifique, suivant la pratique qui régit l'avant-publication des rapports par les organisations internationales. Dans le premier cas, il est dit que le rapport aurait pu dans un souci d'équilibre, au lieu de se limiter à faire l'état des dysfonctionnements, restituer toutes les avancées opérées par le Gouvernement. «Des progrès réalisés dans le cadre des divers projets et une évaluation réelle de la mise en œuvre du programme national de modernisation de la justice et des autres appuis au secteur auraient probablement permis de nuancer certaines affirmations et produit un travail restituant une vue exacte d'ensemble de l'état de traitement des droits de l'homme dans l'administration de la justice», précise le document signé par le ministre Yacoubou Hamadou des Droits de l'homme.

D'autres aspects ont fait l'objet des observations d'ordre spécifique. Le HCDH affirme que le principe de collégialité est rarement mis en œuvre au niveau des cours d'appel. Ce n'est pas le cas, dit-on. «Les cours d'appel comportent sept chambres et toutes celles qui fonctionnent en dehors de la



Me Yacoubou Hamadou, Ministre des Droits de l'Homme

chambre d'accusation ont toujours siégé avec trois juges, donc en collégialité. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lomé, depuis le renforcement des effectifs dans les années 1998, a toujours siégé en collégialité, sauf quelques rares exceptions. Le principe de collégialité est également la règle à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Kara depuis le démarrage de ses activités en 2003, sauf exceptions. Il faut noter que ces exceptions sont elles-mêmes prévues par la loi ; il ne s'agit donc pas d'une entorse à la loi». Plus loin : «le rapport du HCDH fait état de contraventions aux normes internationales en estimant que certains fonctionnaires (magistrats de l'ordre judiciaire, officiers de police judiciaire, préfets, sous-préfets, maires et chefs de cantons et villages) ne sont pas justiciables du

tribunal correctionnel. Nous voulons vous rassurer que tel n'est pas le cas. Il ne faudrait pas confondre privilège de juridiction et immunité. Ces personnels ne sont pas exclus des juridictions correctionnelles mais bénéficient juste d'un privilège de juridiction qui est bien établi par les lois de la République togolaise. C'est peut-être la méconnaissance de cette loi qui fait croire que ces personnes échappent à la poursuite. Si vos services nous avaient approchés, on leur aurait donné des cas concernant des personnes citées dans ce lot qui ont fait l'objet de poursuites (...) Le rapport affirme que l'intervention du ministère de la justice dans la nomination et les procédures de sanctions à l'encontre d'un magistrat contrevient au principe d'immovibilité des juges. Une telle affirmation ne peut résulter que de

l'incompréhension du texte notamment la disposition de la loi organique fixant le statut des magistrats. Il y a deux formules : la nomination des magistrats du siège est faite par décret en conseil des ministres sur proposition du conseil supérieur de la magistrature ; la nomination des magistrats du parquet est faite par décret en conseil des ministres sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, après avis du conseil supérieur de la magistrature. C'est plutôt en toute légalité et en vertu d'un principe que le ministre de la justice qui est le seul à présenter des textes relatifs à la justice en conseil des ministres intervient dans le processus. Par ailleurs, l'immovibilité du juge du siège ne doit pas être comprise comme une interdiction définitive ou l'impossibilité totale de changer de poste à un magistrat du siège. Si tel avait été le cas, ces magistrats finiraient leurs carrières au tribunal alors que leurs promotionnaires seraient à la cour suprême. En réalité, ce principe fait seulement obligation de recueillir le consentement du juge, ce que le conseil supérieur de la magistrature a toujours fait au travers des consultations préalables avant les nominations et affectations. S'agissant de la procédure de sanction, il faut noter que le conseil supérieur de la magistrature est l'organe disciplinaire qui est saisi en cas d'ouverture d'une procédure

contre un magistrat. Mais l'autorité habilitée à saisir ce conseil est le garde des sceaux, ministre de la justice. Le ministre n'intervient dans la procédure que pour la déclencher et c'est le conseil supérieur de la magistrature qui statue en toute indépendance. C'est donc un malentendu que de penser que le gouvernement intervient dans la procédure disciplinaire (...) Il faut noter que le salaire aussi bas soit-il ne peut justifier ces carences puisque avant de s'engager dans cette carrière, les magistrats connaissent à l'avance les salaires (...) Sur le principe de la gratuité de la justice en matière civile, des critiques sont faites sur les frais perçus dans les greffes pour l'enrôlement des affaires. Il faut noter que le tarif des frais perçus n'est plus d'actualité. Aujourd'hui, c'est le code général des impôts révisé chaque année par la loi des finances qui est la référence en la matière (...) Il est fait état de l'organisation avec les acteurs de la justice et de la société civile d'une réflexion sur le conseil supérieur de la magistrature et de son indépendance. Il faut noter qu'au terme de l'article 115 de la Constitution togolaise, c'est le chef de l'Etat qui est le garant de l'indépendance de la magistrature. Le conseil supérieur de la magistrature est donc un organe qui assiste le chef de l'Etat dans l'exercice de cette garantie».

Sur la base de son budget 2014 adopté

La Mairie de Lomé va poursuivre le dédommagement des expropriés du cimetière de Bè-Kpota

* Les propriétaires du site d'enfouissement des déchets solides urbains dans l'Avé ne sont pas oubliés.

* Les bureaux des Mairies des 1^{er} et 5^{ème} arrondissements vont déménager.

Par un vote à l'unanimité des 22 conseillers, le 24 décembre 2013, le budget de la ville de Lomé, gestion 2014, présente un total de 5.327.327.103 francs Cfa en fonctionnement et de 4.326.000.000 francs Cfa en investissement. D'où le global de 9.653.327.103 francs Cfa. ce budget est en accroissement de 8,92% par rapport à 2013 du fait, entre autres, de l'augmentation des décaissements prévus par le Projet Environnement Urbain de Lomé (PEUL) qui passe de 811.699.706 à 2,078 milliards de francs Cfa. Il faut de l'argent pour dérouler les prévisions inscrites au budget. Aussi les recettes proviennent-elles des produits de la fiscalité locale recouvrés par les Impôts, de la taxe de péage sur le tonnage des marchandises transitant par le Port de Lomé recouvrée par les Douanes, à hauteur de 5,012 milliards de francs Cfa, des produits du domaine et des services (taxes municipales et autres redevances) pour 979.510.000 francs Cfa, en plus du report à nouveau de l'excédent de fonctionnement de clôture 2012, des



Contre-Amiral Fogan Adégnon, président de la Délégation spéciale de la ville de Lomé

subventions directes et indirectes de l'Etat pour l'éclairage public, de la participation de l'EPAM (le tout pour 550 millions de francs Cfa), des aides des partenaires décentralisés. Par exemple, l'Etat va donner 250 millions au titre de la redevance pour l'éclairage public destinée au paiement de la consommation, des travaux d'extension et d'entretien du réseau, en plus des 250 millions de subvention directe. Pour les produits de location des propriétés de la

collectivité, une recette de 2,5 millions est attendue en 2014, du fait de la location effective depuis février 2013 des appartements de la plage de Kodjoviakopé financés par le PEUL. Quant aux droits de stationnement perçus sur les taxis et les bus de transport des personnes et des biens vers les pays voisins, à partir des gares privées, ils sont juste projetés à 80 millions de francs Cfa en 2014, soit une baisse de 20%. Motif pris de ce que, à fin septembre 2013, ils n'ont rapporté que 57.327.300

francs, équivalant à 57% de la prévision.

Pour 2014, un montant de 20.010.000 francs est inscrit pour les produits des services concédés ou affermés, comme la précollecte directe des déchets solides urbains. Une collecte de 2.000.000 francs est prévue pour les amendes de police et les amendes sanitaires, avec la précision que tout est lié au nombre des contrevenants verbalisés. Pour la taxe sur la publicité en 2014, la prévision de l'année en cours est reconduite bien qu'on ne projette obtenir que 91% de taux de recouvrement en 2013. Les panneaux foisonnent, mais le rendement ne suit pas. Pour s'imposer, la Mairie veut recourir à la voie d'huissier et à l'obligation d'obtenir, pour tout exploitant de panneaux, un quitus avant toute location d'espace publicitaire.

A noter qu'au 3^{ème} trimestre, la Mairie se satisfait du niveau de recouvrement des produits suivants : droits d'expédition des actes administratifs et d'état civil (76%), location de barrières

(suite à la page 4)

A la 71ème session ordinaire de la CEDEAO

Le Togo parmi les fortes croissances attendues dans la sous-région en 2014

Jean Afolabi

La 71ème session ordinaire du Conseil des ministres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) s'est achevée, le 17 décembre dernier à Abidjan, en consacrant les progrès réalisés dans la sous-région par l'enregistrement d'une forte croissance économique en 2013, à 6,3% et des prévisions de 7,1% en 2014. L'organisation ouest-africaine, selon le Président de la Commission, Désiré Kadré Ouédraogo, cité par l'Agence de presse africaine (APA), demeure «la première communauté économique régionale» avec la plus forte croissance économique pour l'année finissante, à 6,3% et des prévisions atteignant 7,1% l'année prochaine. «Ce taux de croissance notable tient à la vigueur affichée par les économies

nationales en 2013 avec sept Etats enregistrant des taux de croissance supérieurs à la moyenne régionale de 6,3%, à savoir la Gambie (6,4%), le Burkina Faso (6,8%), le Nigéria (6,9%), le Ghana (8%), le Libéria (8,1%), la Côte d'Ivoire (9%) et la Sierra Leone (14,6%)», indique le communiqué final qui a sanctionné les travaux.

Selon d'autres projections, poursuit le texte, on devrait s'attendre à une augmentation du taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) de la région, qui devrait passer de 6,3% en 2013 à 7,1% en 2014. Car, il est prévu que onze des quinze Etats membres enregistrent des taux d'au moins 5% sur ce plan. Les pays concernés sont, «le Bénin (6,5), le Burkina Faso (7), la Côte d'Ivoire (9,1), la Gambie (8,5), le Ghana (8), le Libéria (6,8), le Mali (6,6), le Niger (8,2), le Nigéria

(7,4), la Sierra Leone (14) et le Togo (6%)», précise le communiqué. La forte demande extérieure pour les minerais et les hydrocarbures, la bonne performance du secteur primaire et de celui des services, ainsi que les importantes réformes macroéconomiques engagées par les différents pays, ont favorisé cette bonne croissance économique de la plupart des Etats membres, lit-on dans le communiqué.

Concernant l'intégration économique et monétaire, «le rapport annuel du président de la Commission souligne les progrès réalisés au titre de l'harmonisation des politiques économiques et financières des Etats membres, de la mise en place d'un système régional de paiement et de règlement, ainsi que de l'intégration des marchés financiers de la région», indique, encore, le texte.

Au bénéfice du transport aérien communautaire

La BIDC prend 3 milliards Cfa dans l'augmentation du capital de ASKY

Au terme de sa 43ème session ordinaire, le 20 décembre à son siège à Lomé, le conseil d'administration de la Banque d'investissement et de développement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (BIDC) a approuvé la participation de six millions de dollars (soit 3 890 571 UC), environ 3 milliards de francs Cfa, à l'augmentation de capital de la compagnie aérienne ASKY basée dans la capitale togolaise. La Bidc, tout comme la Banque central des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), Ecobank ou encore la Banque ouest africaine de développement (Boad), était partie prenante de la prise de décision de création d'une compagnie communautaire fin août 2005 à Dakar.

La Société de Promotion d'une Compagnie Aérienne Régionale (SPCAR) va ainsi être créée septembre suivant pour mener les différentes études de faisabilité, de marché, et rechercher les différents partenaires financiers et stratégiques. SPCAR a entrepris toutes les démarches qui ont conduit à la création en novembre 2007 de ASKY. A ce jour, Ethiopian Airlines est le partenaire stratégique et technique qui participe également au capital à hauteur de 20%. Elle



Un avion Dash 8 Q400 de ASKY

est chargée de la gestion de ASKY pendant les cinq premières années.

En vue de garantir à sa clientèle un transport aérien efficace, régulier et sûr, ASKY a fait un choix stratégique d'opérer avec des appareils neufs ou presque neufs. Sa flotte se compose actuellement de trois Boeing 737-700 Nouvelle Génération, aménagés en 115 places (16 en Business et 99 Eco) et de quatre Dash 8 Q400 Nouvelle Génération aménagés en 67 sièges (7 Business et 60 Eco). Avec une moyenne d'âge de 3 ans, la compagnie dispose de la flotte la plus moderne en Afrique de l'ouest et du centre.

Le réseau ASKY couvre actuellement 23 destinations à travers 20 pays d'Afrique de l'ouest et du centre. Autour du hub de Lomé qui s'impose progressivement comme un hub régional, la compagnie opère actuellement 174 vols hebdomadaires sur ce réseau avec une moyenne de 10 000

passagers transportés par semaine. Lomé offre la position stratégique d'être pratiquement à mi-chemin entre l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale, offrant ainsi une parfaite interconnexion entre les deux régions.

Le réseau ASKY est connecté à celui de son partenaire stratégique – Ethiopian Airlines – et les horaires sont aménagés de sorte à permettre aux passagers de bénéficier, au départ de Lomé, du reste du monde avec Ethiopian Airlines. Créée pour combler le vide laissé depuis 2002 par la multinationale Air Afrique, Asky a bouclé à la date du 9 mars 2013, un total de 1 000 000 passagers transportés. N'opérant pas véritablement encore avec des appareils cargo, ASKY traite uniquement du cargo bag. Elle utilise les espaces libre dans les soutes des avions de transport de passagers pour du cargo. Des centaines de tonnes de cargo ont été déjà transportés.

Sur la base de son budget 2014 adopté

La Mairie de Lomé va poursuivre le dédommagement des expropriés du cimetière de Bè-Kpota

(suite de la page 3)

(120%), location des propriétés de la collectivité (140%), redevances pour location du domaine public (75%), concessions dans les cimetières (98%). D'où une projection de 545 millions de francs en 2014 pour toutes ces taxes. Par contre, le niveau des recettes ci-après n'est pas satisfaisant : droits de stationnement (57%), produits des services concédés ou affermés (41%), produits des amendes de police (16%), amendes sanitaires (68%), taxes sur les spectacles (59%), taxe sur la publicité (68%), redevances pour appareils de distribution de carburants (42%).

Maintenant, il faut dépenser. Avec un accroissement de 3,93%, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 6.686.940.547 francs Cfa en 2014. Ici, les consommations de carburant et des consommables bureautiques vont croître. Il est aussi prévu l'entretien courant de nouvelles voies bitumées (route de la nouvelle Présidence, axe allant d'Agbalépédo au carrefour Caméléon, tronçon Avédji jusqu'à Limousine, etc.) et le curage du canal d'équilibre et autres réseaux de drainage (200 millions de francs Cfa). 37,78% du budget iront majoritairement à la gestion des cimetières, le balayage des voies et de la plage, le curage du réseau de drainage des eaux, l'entretien du réseau de signalisation et d'éclairage public, l'éclairage public, la gestion des ordures, l'entretien des espaces verts...

Les loyers et charges locatives régresseront d'au moins 2,7% du fait de la poursuite de la politique de la municipalité de loger

progressivement les services dans ses propres bâtiments : les bureaux des Mairies des 1^{er} et 5^{ème} arrondissements vont déménager en 2014, dès l'achèvement des travaux en cours de réhabilitation de deux immeubles acquis. 150 millions pour le bâtiment du 1^{er} arrondissement.

Les dépenses d'investissement et d'équipement passent de 3.736.662.552 francs à 4.326.000.000 francs (44,8% du total du budget), soit une augmentation de 13,36%. Dans ce package, on y retrouve des engagements de 2013 comme les travaux d'aménagement du «réservoir Campus Nord» pour 60 millions et de réaménagement du bâtiment de la Mairie du 5^{ème} arrondissement pour 37 millions, la commande de 60 sabots pour l'immobilisation des véhicules et engins en mauvais stationnement au profit du Bureau de contrôle des taxes pour 25 millions, la commande de 30 motos pour les agents collecteurs. Outre les fonds propres, les dépenses d'investissement et d'équipement sont aussi supportées par les décaissements du projet PEUL.

Plus est, la Mairie va contribuer à l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé dont l'Agetur assure la maîtrise d'ouvrage déléguée (50 millions). Des études sont prévues pour le recensement du patrimoine mobilier et immobilier (25 millions). Dans le foncier et le bâtiment, 500 millions sur un total de plus de 2 milliards de francs sont inscrits pour entamer le dédommagement des propriétaires terriens du site du futur

centre d'enfouissement technique des déchets solides urbains dans la préfecture de l'Avé. Il se dit qu'une partie de ce montant sera utilisée pour poursuivre aussi le dédommagement des expropriés du cimetière de Bè-Kpota. Parallèlement, il sera procédé au démarrage des travaux d'aménagement de la nouvelle décharge sur financement propre (400 millions) et des aides des partenaires techniques et financiers.

Dans le budget, on peut lire : construction d'un local de gardiennage dans les cimetières municipaux (14 millions), réhabilitation de la Place de l'Indépendance (100 millions), aménagement et clôture d'une aire pour le cantonnement d'animaux en divagation dans la ville (14 millions), aménagement des voies d'accès au nouveau site de la Mairie du 1^{er} arrondissement (150 millions), éclairage public de nouvelles rues (40 millions), acquisition et installation de panneaux de signalisation routière (20 millions) et de panneaux directionnels lumineux dans les principaux carrefours (20 millions), achat et installation d'un pont bascule au site du nouveau centre d'enfouissement (45 millions), acquisition de matériels et accessoires de fabrication de plaques pour l'adressage des rues (40 millions)... Pour accompagner les transports urbains, il a été demandé à la Mairie de relever sa participation à la SOTRAL par la souscription à 10.000 actions nouvelles : 10 millions de francs Cfa ont été mis à disposition en 2013 ; le solde le sera en 2014.

Besoins de liquidités bancaires

96,000 milliards Cfa injectés mardi dans les banques du Togo

Par adjudications, le mardi 24 décembre 2013, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a injecté des liquidités d'un montant de 96,200 milliards de francs Cfa dans le circuit bancaire du Togo, en augmentation par rapport à la semaine précédente, sur un total de 1 050 milliards pour l'ensemble des huit pays de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) Cfa. Cette opération arrive à échéance le lundi 30 décembre 2013. Elle a enregistré la participation de quarante-sept établissements de crédit provenant des huit places de l'Union. Le taux marginal et le taux moyen pondéré

sont ressortis respectivement à 2,5235% et 2,5554%.

Plus que le Togo, les établissements bancaires de la Côte d'Ivoire s'adjugent 240,631 milliards. Ils sont suivis par les établissements du Burkina Faso et ceux du Bénin avec respectivement 203,326 milliards et 191,911 milliards. Viennent ensuite les banques du Mali avec 135,300 milliards, du Sénégal avec 128,045 milliards, et du Niger avec 41,587 milliards. Les établissements bissau-guinéens bouclent l'opération avec 13,000 milliards.

Au cours du mois d'octobre 2013,

la moyenne des soumissions hebdomadaires, sur le marché des adjudications, est passée de 702,5 milliards en septembre 2013 à 740,7 milliards, soit une hausse de 38,3 milliards. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti, en moyenne mensuelle, à 2,53%, soit un reflux de 15 points de base par rapport à la situation du mois précédent. Le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine est ressorti à 2,54% à fin octobre 2013, en baisse de 27 points de base par rapport à juin 2013, constate la Banque centrale.

En glissement annuel dans l'Union

La hausse des frais scolaires au Togo crée l'inflation en octobre

Comparé à octobre 2012, soit en glissement annuel, le niveau général des prix dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) a augmenté de 0,7%. Cependant, par type de consommation, le niveau des prix des services d'enseignement a enregistré une hausse de 10,6% en rapport avec l'augmentation des frais scolaires en Côte d'Ivoire et au Togo au quatrième trimestre 2012 et en début d'année 2013, indique

la Commission de l'Uemoa. Les niveaux des prix des autres types de consommations sont inférieurs à 3,0%.

Le taux d'inflation moyen annuel au sein de l'Union, calculé sur la base de la moyenne des indices des douze derniers mois, s'est établi à 2,0% contre 2,2% au mois précédent. Les taux d'inflation moyens des prix par type de consommation se sont situés en dessous de 3,0% à l'exception de

celui des services d'enseignement qui a affiché une hausse de 11,0%.

L'écart-type de la distribution des taux d'inflation moyens entre les États est de 1,0 point. En janvier 2013, il était de 2 points. Cette évolution dénote une atténuation de la disparité des niveaux des prix entre les Etats membres de l'Union qui ont, tous, respecté la norme communautaire en matière d'inflation de 3,0% au maximum en octobre 2013.

FOOTBALL/

CAN 2015 : le tirage au sort reporté en avril

La Confédération africaine de football a annoncé le report du tirage au sort des éliminatoires de la CAN 2015. En revanche, le calendrier des rencontres a lui été fixé.

Initialement prévu pour le mois de janvier en marge du Championnat d'Afrique des nations 2014, le tirage au sort des éliminatoires de la CAN 2015, qui va se dérouler au Maroc, aura finalement lieu en avril, a fait savoir la Confédération africaine de football mardi. L'instance a précisé que le premier tour des éliminatoires de la CAN 2015 aura lieu juste après la Coupe du monde 2014. A l'issue de cette première phase, sept poules de quatre sélections seront formées pour jouer les éliminatoires entre septembre et novembre, soit au total six journées. Le premier et le deuxième de chaque groupe seront qualifiés pour la phase finale de la compétition, tout comme le Maroc, pays hôte, et le Nigeria, tenant du titre dont il faudra confirmer s'il est directement qualifié ou devra passer par ces éliminatoires.



Le Togo qui a atteint les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2013, en Afrique du Sud, ne participera pas aux préliminaires et débutera la compétition en septembre 2014.

Le football africain progresse malgré tout

Pour sa troisième édition, Foot Expo, le salon organisé par le Maroc pour faire la promotion du ballon rond en Afrique, propose un programme autour de "l'Afrique, terre du football professionnel". A Marrakech, entre le 18 et le 21 décembre, plusieurs intervenants se sont succédé pour faire de leur expérience.

Si cinq équipes représenteront le continent africain au Brésil en juin prochain, personne n'imagine une victoire finale. Une place en quarts de finale serait déjà un bel exploit pour le Ghana, le Nigeria, le Cameroun, l'Algérie ou encore la Côte d'Ivoire de Didier Drogba.

Comme l'explique très bien Claude Le Roy, en Afrique, "l'équipe nationale, c'est le patrimoine national". Et sans l'aide appuyé de l'Etat, aucune fédération n'est capable de mener seule un tel projet. Sauf que le sélectionneur est souvent à la merci d'un président ou d'un ministre qui pense pouvoir administrer l'équipe depuis son bureau.

C'est là la complexité du coaching en Afrique : déjouer les pièges et avancer coûte que coûte. "Il faut éviter la mainmise du politique sur l'équipe", dit Claude Le Roy. Tout

en ajoutant : "Le seul patron, c'est le sélectionneur. Mais il faut savoir faire preuve de diplomatie". Selon l'ancien sélectionneur de la RDC, "les équipes nationales sont souvent à l'image du pays". Il faut donc se débarrasser de ces vieilles habitudes qui consistent à changer trop souvent de sélectionneur et à vouloir des résultats à court terme.

Pierre Mankowski, qui a remporté le titre de champion du monde des moins de 20 ans pour la France comme sélectionneur, connaît bien l'Afrique. Il a travaillé aux côtés de Claude Le Roy au Cameroun. S'il admet volontiers que leur travail est similaire - trouver un groupe et faire en sorte que la cohésion prenne rapidement -, lui n'a pas à gérer le côté politique.

Mieux, il a eu l'appui des clubs français pour préparer le Mondial

des U20. "Je n'ai pas à être en contact direct avec le président de la République pour gérer les problèmes de ma sélection, ce que vivent pas mal de sélectionneurs en Afrique pour des histoires de primes notamment. Moi, je peux m'attacher au terrain, au jeu et aux joueurs", avoue le technicien français.

"Il ne faut pas oublier que désormais, les nations africaines sont craintes et respectées dans les grands rendez-vous. Aujourd'hui, il y a de moins en moins d'écart entre les meilleures équipes et tellement de talent en Afrique que tout est possible", estime Pierre Mankowski.

Une équipe comme le Nigeria, championne d'Afrique en titre, pourrait aller beaucoup plus loin sans les problèmes de primes ou de non paiement de salaire que dénonce

son sélectionneur Stephen Keshi.

Autre épine dans le pied, le pillage du continent africain soulevé par plusieurs confrères. Pour Claude Le Roy, le plus important est de ne pas paupériser le football africain et d'aider surtout ceux qui le font tourner au quotidien, c'est-à-dire les clubs.

Selon lui, il faut faire attention notamment aux mirages des clubs qataris ou encore aux agents véreux qui promettent monts et merveilles à des familles souvent dans la précarité. Pour Claude Le Roy, les jeunes doivent d'abord progresser en Afrique avant de s'expatrier. Il aime à rappeler les exemples du Malien Seydou Keita, de l'Ivoirien Yaya Touré ou encore du Camerounais Samuel Eto'o.

Avec rfi.fr

Tottenham/ Sherwood confirmé coach

Tottenham a confirmé Tim Sherwood, nommé initialement à titre provisoire en remplacement d'Andre Villas-Boas, au poste d'entraîneur des Spurs jusqu'à la fin de la saison 2014-15, a annoncé lundi le club londonien.

"Après le départ d'Andre Villas-Boas, le club peut annoncer que Tim Sherwood a été nommé entraîneur jusqu'à la fin de la saison 2014-15", explique dans un communiqué le club de l'attaquant togolais Emmanuel Adebayor.

"Nous étions extrêmement réticents à changer d'entraîneur en milieu de saison mais il fallait le faire dans l'intérêt du club. Nous avons une grosse équipe et il lui faut un bon entraîneur. Heureusement, nous avons déjà en notre sein un technicien talentueux en la personne de Tim Sherwood. Nous pensons qu'il a les compétences pour faire avancer l'équipe", a expliqué le président Daniel Levy.

Pour son premier match à la tête des Spurs, Sherwood a permis à



l'équipe londonienne de renouer avec la victoire dimanche à Southampton (3-2). Il y a une semaine, Tottenham s'était séparé de son entraîneur portugais 18 mois après son arrivée, au lendemain de sa plus lourde défaite à domicile depuis 16 ans (5-0 contre Li-

verpool).

Plusieurs entraîneurs, dont l'ancien sélectionneur de l'équipe d'Angleterre Glenn Hoddle, avaient fait part de leur intérêt pour ce poste. Alors que les médias anglais faisaient de Fabio Capello, l'actuel sélectionneur de la Russie, le fa-

vori pour entraîner le club après le Mondial-2014, Sherwood lui-même avait déclaré dimanche qu'il était partant, à condition que ce soit sur le long terme. Après 17 journées, Tottenham est 7e avec 30 points.

FOOTBALL/

Kasperczak probablement sélectionneur des Aigles du Mali

"Finalement, nous sommes tombés d'accord avec M. Henri pour qu'il devienne le sélectionneur du Mali", indique M. Boukary Sidibé dit Kolon, 1er vice-président de la FEMAFoot, chargé des équipes nationales.

L'entraîneur franco-polonais avait déjà entraîné les Aigles entre 2001 et 2002. Il a été 4e de la CAN "Mali 2002" avec la sélection nationale senior du pays. Pour son grand retour, il aura pour mission de qualifier cette Equipe nationale pour la phase finale de la CAN 2015 au Maroc.

Selon une autre source de la FEMAFoot, Henri Kasperczak devait s'engager dans un premier temps pour 15 mois.

L'ex-international polonais et milieu de terrain a beaucoup travaillé en France (notamment Metz, Saint-Etienne, Strasbourg, Bastia, Lille, Montpellier), en Pologne, en Grèce, en Chine et aux Emirats Arabes Unis.

Il est aussi réputé pour être un fin connaisseur du continent africain. En effet, Kasperczak a été le sélectionneur de la Côte d'Ivoire (1993-94), de la Tunisie (1994-1998), du Maroc (2000), du Mali une première fois (2001-2002) et du Sénégal (2006-2008). Il avait quitté ce dernier pays en pleine CAN 2008.

Il signera à Bamako son contrat probablement le 30 décembre 2013. Les Aigles du Mali étaient sans entraîneur depuis la démission, en juin dernier, du Français Patrice Carteron parti entraîner le Tout Puissant Mazembe de la R.D. Congo. C'est le coach adjoint, Amadou Pathé Diallo dit Vieux qui assurait l'intérim.

FOOTBALL/

Ronaldo penche plutôt pour Messi

L'ancien international brésilien Ronaldo préfère l'Argentin Lionel Messi au Portugais Cristiano Ronaldo pour l'attribution du Ballon d'Or 2013, deux joueurs qu'il présente comme "les deux meilleurs du monde", sans un mot pour le 3e prétendant, le Français Franck Ribéry.

"Je crois que Cristiano Ronaldo et Messi sont les deux meilleurs joueurs du monde. Entre Cristiano Ronaldo et Messi, j'opte pour Messi en raison de considérations techniques", a déclaré lundi soir à la chaîne de télévision Sportv le "Fenomeno", qui a obtenu la distinction à deux reprises, en 1997 et 2002.

"J'ai une analyse plus technique quand il s'agit de juger la valeur d'un joueur alors que les critères pris en compte pour l'attribution du trophée sont plus larges", a-t-il ajouté.

Messi, quadruple lauréat du Ballon d'Or, n'a toutefois pas les faveurs des pronostics qui annoncent une lutte serrée entre Ronaldo (Real Madrid) et Ribéry qui a réalisé une impressionnante année 2013 avec le Bayern Munich en remportant le Championnat et la Coupe d'Allemagne, la Ligue des champions, la Supercoupe d'Europe et le Mondial des clubs.

Le nom du Ballon d'Or 2013 sera dévoilé le 13 janvier par la Fédération internationale de football (Fifa).

moovradio
L'info du monde, désormais en temps réel ! no limit

Composez 9150 sur votre mobile et accédez à toutes vos émissions favorites de la radio RFI sans aucune contrainte. (coût : 25 F/min)

rfi
Composez le 9150

Emissions	Indicatif
RFI Afrique en direct	Taper 1
Dernier journal en Haoussa	Taper 2
Dernier journal Afrique en Français	Taper 3
Dernier Journal Sport Afrique	Taper 4
Dernier Journal Sport Monde	Taper 5
La Chronique de Mamane	Taper 6
La Chronique Afrique Economie	Taper 7
L'invité Afrique matin	Taper 8

www.moov.ig Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

REPÈRES

La marche, une stratégie politique ?

Peu avant cette rentrée parlementaire de la 5^e législature, dans une émission interactive sur une radio privée de la capitale, la plupart des intervenants ont souhaité que les élus du peuple restent à l'Assemblée Nationale pour débattre des questions de l'heure.

Pour ces derniers, plus question de claquer la porte, plus question de descendre dans la rue, plus question de faire des sorties tonitrueuses sur les médias. Si Patrick Lawson (député du CST et membre de l'ANC-opposition) trouve évidemment que l'hémicycle est le lieu fécond de tous les débats, ses compagnons estiment pour leur part que la présence de leur parti à l'Assemblée nationale, n'exclut pas les « traditionnelles » marches de rue. « Nous sommes au parlement mais notre parti continue d'exister. Par conséquent, les activités normales se poursuivent, le combat continue », affirme Isabelle Améganvi, 2^e vice présidente de l'Anc, également député CST. Et d'ajouter : « On est dans la rue car nous sommes un parti politique qui revendique un certain nombre de choses et nous avons des objectifs pour lesquels nous nous battons. Lorsque ces objectifs ne sont pas atteints, les lois de notre pays nous permettent de marcher ».

Par conséquent, on ne change pas un projet politique basé sur la marche.

PLAN TOGO en lutte contre le palu

Plan Togo a sensibilisé les populations de la Préfecture de Tchamba sur la lutte contre le paludisme le 14 décembre 2013.

Le paludisme est la première cause de mortalité et de morbidité en Afrique et plus particulièrement au Togo. Malgré un léger recul dans le district sanitaire de Tchamba, elle est en 2012 la cause de plusieurs consultations, hospitalisations et décès. Au cours de cette caravane, les participants ont marqué des arrêts aux points chauds des quartiers de Larini, Akpowoa et Watouwa pour délivrer des messages clés sur le paludisme à l'endroit des habitants de ces quartiers. Une grande sensibilisation a été faite au point de chute à la gare routière de Tchamba en présence d'une foule nombreuse, des autorités locales et administratives, des chefs services et des responsables de Plan Togo. Rappelons que la caravane a été organisée par Plan Togo sur financement de la série 9 du Fonds mondial de lutte contre le paludisme en collaboration avec l'Ong Club des Amis du village (Cav), la Dps Tchamba et le Comité cantonal de développement Ccd Tchamba.

Tarek Chabi Toko aide les orphelins de Fon Mak

Les enfants de la Fondation Makafui (Fon Mak) ont reçu un don composé des vivres et fournitures scolaires ce lundi 23 décembre 2013.

Un généreux donateur, Tarek Chabi Toko, a offert aux enfants de la fondation des morceaux de savon, des sachets d'Omo, des sacs de riz, des paquets de sucre, des pâtes alimentaires (Spaghettis et macaroni) des trousseaux et kits scolaires.

Le Coordonnateur du centre, Kouami Adegnon a remercié les donateurs. « Le donateur a pris contact avec nous, ce qui s'est consolidé et aujourd'hui il a pu effectuer le don en faveur des enfants de la fondation pour leur célébrer un joyeux Noël. Les enfants le remercient pour son geste » a-t-il souligné. Le donateur, Tarek Chabi Toko, a déclaré que : « A l'occasion des fêtes de fin d'année, nous avons l'habitude de passer ce moment avec les enfants démunis, orphelins, de rue mais qui sont recueillis dans les structures d'accueil. Notre démarche, c'est de leur prouver qu'ils ne sont pas seuls et de leur offrir quelques présents ». La fondation de l'artiste de la chanson du gospel, Makafui Abitor, se trouve dans le quartier Amadanhomé. Elle s'occupe des enfants vulnérables, spécifiquement les enfants de rue. Elle a en charge 176 enfants à Lomé.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA

Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Humour

Gogoligo et Adjaho sur scène ce 27 décembre au Palais des Congrès

Un duo de scène cocasse avant la lettre. L'un s'affuble du titre ronflant d'« ambassadeur du rire » tandis que l'autre se prend pour « l'ambassadeur du Christ ». Gogoligo et le Pasteur Luc Adjaho se présenteront sur scène ce 27 décembre pour du duel humoristique... sous le haut patronage du Saint-Esprit !

Le rire est garanti. Gogoligo est un peu comme un Luis de Funès. Son visage d'enfant trisomique dégingue les muscles zygomatiques du spectateur. Et quand il se met à faire ses pitreries, c'est la salle qui renverse les tables et les chaises. Mais Gogoligo n'est pas réellement un humoriste au sens où le voit réellement se développer sur les scènes et dans les médias européens. C'est juste un simple comique dont l'humour n'est bâti sur rien du tout. Depuis la disparition de Kokuwito, seul Azékokovina occupe la scène. Quant aux autres, ils semblent relégués à la périphérie, jouant un comique d'occasion. Certes, ils ont leur public, et du succès, mais ça ne fait pas d'eux de vrais artistes de l'humour.

Le pasteur Luc Adjaho est un personnage hors normes. Huissier de justice de son état, l'homme s'est transformé en pasteur de l'église



évangélique Zion-To et dirige la chaîne de télévision Zion-TV. Il a assis sa popularité auprès des masses grâce à la diffusion du cinéma nigérian, plus sérieusement les lbo films en anglais, qu'il interprète (et non traduit) à sa guise, avec une certaine fantaisie à faire hurler les adeptes de l'orthodoxie

de la traduction. Basant son esthétique sur l'usage d'un langage scatologique, il fait en réalité œuvre de détournement des paroles bibliques pour une parodie satirique des faits sociaux. Avec un art consommé de la dérision et de l'irrévérence, il attaque presque tout le monde dans ses émissions, les

hommes politiques et les prostituées étant ses clients les plus prisés. Quelquefois, il s'agit d'attaque ad hominem, avec des injures dégradantes. L'artiste Eric MC en sait quelque chose. Kpatcha Gnassingbé fut aussi sa cible par le passé. En témoignent ses controverses avec le pasteur William Teteh, l'autre blaireau des masses bondieusardes.

Mais le pasteur Luc Adjaho est un personnage controversé. S'il est adulé par la masse, les hommes instruits voient en lui un sympathique escroc qui se tapit derrière l'idée du Saint-Esprit pour profiter des masses crédules et assouvir des desseins inavoués. La publicité qui sous-tend son organisation des voyages en Israël demeure suspecte.

Auparavant, la HAAC excédée par ses outrances langagières l'avait suspendu, sous la pression, dit-on, de la puissante Eglise catholique. Cela n'a pas tempéré les ardeurs de l'ambassadeur du Christ, qui continue à châtier tout le monde et à rire de tout. C'est peut-être cette capacité à se moquer de tout, à ne rien prendre au sérieux, qui fait d'Adjaho, un comique entièrement à part que l'on aime malgré ses excès.

Nécrologie

Frédéric Back, la mort d'un homme bon

Le grand cinéaste d'animation, Alsacien émigré au Québec, qui avait reçu deux Oscars pour son œuvre, s'est éteint mardi 24 décembre, à Montréal. Il avait 89 ans. Frédéric Back nous a quittés à quelques heures de Noël. Le signe ultime d'une vie guidée par le sens du merveilleux, dans son existence comme dans son œuvre.

Ardent militant écologiste, ami des animaux qu'il accueillait comme des « compagnons », il avait planté, avec sa femme Ghylaine et leurs trois enfants, des milliers d'arbres, offert des kits pédagogiques pour sensibiliser les jeunes générations à ce bien commun, si précieux, légué à l'humanité, dont elle devait prendre soin au lieu de l'exploiter sans conscience.

Né le 8 avril 1924, à Sarrebruck, fils d'un timbalier, il avait passé son enfance à Strasbourg, puis à Paris. Étudiant à l'école Estienne, puis aux

Beaux-Arts de Rennes, il avait eu pour maître et guide le peintre Mathurin Méheut qui l'avait encouragé à dessiner sur le motif du spectacle de la vie en mouvement.

Réfractaire au STO, il avait trouvé refuge chez le curé de Saint-Mélaine, en Bretagne. Frédéric Back avait repeint le plafond de l'église, le chemin de croix, l'autel. Attiré par le Canada, il avait engagé une relation épistolaire avec une jeune institutrice (qui deviendra sa femme...) et embarqué sur un rafiot pour gagner les rives du Saint-Laurent qu'il rêvait de connaître. Il n'en repartira plus...

Quand il débarque, en juin 1948, il n'a, pour toute fortune, qu'un vieux vélo, une valise de dessins et 30 dollars. Employé de ferme, il ne cesse de dessiner le ballet des saisons, la symphonie des couleurs, la vie rurale de la



Nouvelle-France et l'urbanisation croissante. Engagé comme professeur à l'École du meuble et à l'École des beaux-arts de Montréal, il sillonne à vélo la campagne, peint les paysages et l'humanité au travail.

En 1952, Radio-Canada le recrute pour son réseau naissant

de télévision. Frédéric Back dessine en direct dans les émissions pour enfants, construit des décors, travaille sans relâche. Il perdra un œil, attaqué par les vapeurs d'acide au-dessus de sa planche à dessin. Il restaure des églises, aménage le pavillon canadien de l'Exposition universelle de 1967 et intègre le studio d'animation de Radio Canada.

C'est dans cette unité qu'il va réaliser son œuvre, une quinzaine de films, couronnée par deux Oscars pour Crac?! (l'histoire d'une « chaise berçante ») et L'homme qui plantait des arbres, d'après Giono. En 1993, son dernier film, Le Fleuve aux grandes eaux, racontait l'histoire et l'agonie du Saint-Laurent. Tout, dans son travail, ample et chatoyant, restituait l'émerveillement et la bonté de son regard. La mort de cet homme est une perte terrible.

Musique

Le réveillon du 31 décembre à la Colombe de la Paix

Des artistes togolais de la chanson de la variété organisent un spectacle le 31 décembre 2013 à la place La Colombe de la Paix. Le spectacle se situe dans le cadre de la 9^{ème} édition du festival Caliente. Cette édition commencera à 18 heures. Ammy Coco, Vanessa Worou, Danny cool catché armé,

Doré, Shekière, Eugène Ablodevi, Marcello, Les Princes du Togo, et possiblement quelques artistes internationaux (ce n'est pas très sûr), seront de la partie.

Castel Beer, TVT, NSIA, Togotélécom, Togocel, Voltic, sont les principaux sponsors de l'événement.

Vient de paraître

Mongo Beti - Le combattant fatigué, Cilas Kemedjio

Mongo Beti, le combattant fatigué est une réflexion sur les stratégies de résistance, mission cardinale de l'intellectuel postcolonial. La restauration de l'initiation historique représente la négation de la fatalité historique orchestrée par les entreprises esclavagiste, coloniale et néocoloniale. L'ambivalence du « brillant élève de

l'école coloniale » le prédispose à la solitude et à une fatigue précoce. La fatigue, qui résulte de la guérilla permanente ou du gaspillage d'énergie, contribue à l'épuisement du combattant. Le parcours exemplaire de Mongo Beti écrit l'histoire d'un engagement exemplaire en attente de sa propre libération.

Noël 2013

La CFU apporte le sourire aux prisonniers et aux orphelins

Etonam Sossou

Le 24 décembre, veille de la fête de la nativité, la Convention des Femmes pour Unir (CFU) a apporté du sourire aux prisonniers de Lomé et aux enfants démunis de l'ONG «Espace Fraternité» à Agodéké et de l'orphelinat «Alodo» de King Mensah. Par ces dons composés de vivres, de jouets, la CFU assume ainsi son rôle d'assistance aux personnes vulnérables.

Au Togo, de nombreux enfants vivent dans des conditions extrêmement difficiles. Ayant perdu la prise en charge totale, ils ne peuvent retrouver la joie et l'espoir de vivre que grâce à la générosité des uns et des autres. C'est pourquoi la CFU s'investit pleinement pour leur



cause. « Je tiens à remercier la CFU qui est une grande association de femmes qui, ayant en plus des valeurs politiques, nourrit de fortes valeurs humanitaires », a déclaré

M. Akibou Idrissou, Directeur de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion. Et, poursuit-il, « la CFU est une association solidaire des personnes en difficultés et



vulnérables de notre pays ». La Convention des Femmes pour Unir a donc tenu à assumer cette responsabilité. Sa présidente Me Raymonde Kayi Lawson De-Souza

accompagnée de quelques membres de la convention, a aussi rendu visite aux pensionnaires de la pouponnière «Divine Providence» à Abalo-Condji

(Aného) où 106 enfants dont 30 nourrissons en détresse y sont pris en charge. Une visite qui a fait des heureux puisque. Les enfants pourront fêter convenablement Noël grâce à un don composé de vivres (riz, huile, lait), de jouets et une enveloppe pour la popote. « C'est un geste citoyen de la part du chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Aujourd'hui c'est le 24 décembre, donc je suis très contente d'apporter un peu de joie à ces enfants », affirme la Présidente de la CFU.

Pour la sœur Victorine Agbo, responsable de la pouponnière, ce lot de cadeaux vient au bon moment et va permettre à ses protégés de fêter comme les autres enfants du monde entier.

Fête de fin d'année

De nombreuses personnes négligent les règles de nutrition

Peu de gens se soucient des règles de nutrition et versent dans l'excès!

«Les jours de fête, je ne m'amuse pas. Je mange sérieusement, parce que je n'en ai pas l'occasion tous les jours». Tels sont les propos qu'adressait un jeune vendeur ambulancier à un collègue il y a quelques jours. Comme quoi, lorsqu'il y a abondance de nourriture, il doit en profiter pour combler les vides laissés dans son estomac les autres jours de l'année. Et il n'est pas seul à envisager de faire bombance le 25 décembre et le 1er janvier. Bien

de gens ont à cœur de marquer gastronomiquement la célébration de ces fêtes. D'autres visent des records en termes de boisson. C'est le cas de Brice, élève en classe de première. «Le 31 décembre, mes six amis et moi avons envisagé d'aller dans un bar. Là bas, nous allons payer deux casiers de petites Guinness que nous allons mettre sur la table, question de boire jusqu'à la lie», dit-il. Marcel Fada, commerçant, a un plan tout aussi époustoufflant: «en soirée, mes amis

et moi allons nous promener de bar en bar, nous irons à Déckon et puis en boîte. Je ne vais cependant pas aller au-delà de sept bouteilles parce que je sais que si je le fais, je vais rentrer chez moi en rampant», prévient-il avant de préciser: «J'ai quand même quelques restrictions comme la castel, le whisky black ou le Gin Tonic qui me donnent des maux de tête ou me tourment le ventre. J'évite au maximum de les prendre». Mais ceux qui ne sont pas nantis ne peuvent s'autoriser

pareilles dépenses. C'est alors qu'ils s'invitent en grand nombre les lieux de fête non contrôlés avec des accoutrements de responsable. Ils se reconnaissent au volume de leur plat après le service.

Mais tous les togolais n'envisagent pas de faire bombance pendant les fêtes. D'autres prônent la modération. Joseph, graveur, prévoit de faire comme tous les jours: «En période de fête je me comporte comme à

l'accoutumée. Je n'attends pas la période des fêtes pour boire ou bien manger. La fête pour moi se résume simplement à quelques promenades, et rien de plus». Même son de cloche chez Gervais, vendeurs de vêtements prêt-à-porter. «Je mange même moins en période de fête. Et surtout, j'évite de faire des mélanges», soutient-il. Libre à tous par contre de faire des excès chez Mme Philomène: «Mes enfants sont déjà grands. Je

n'ai plus à surveiller leur alimentation. Je me contente de faire des achats et préparer», dit-elle alors qu'elle sort du marché du marché ce jour. Pour Doris, étudiante en Anglais à l'université de Lomé, les fêtes ne sauraient être le moment de s'empiffrer. «Quand on est étudiant, on ne connaît pas la fête. Surtout lorsqu'on est loin des parents», regrette t-elle.

Les séminaires sans suivis

Du gâchis !

Les ateliers de formation se multiplient, mais avec peu de suivi et presque pas d'évaluation. Peu importe donc le contenu et les résultats sur le long terme, les participants sont surtout attirés par les perdiem...

Lomé, novembre 2013, un atelier de formation sur le trafic des enfants démarre par une discussion animée entre un chef coutumier et les membres de l'organisation, chargés de la formation. «Question de transparence, il faut impérativement nous préciser la part du budget consacrée aux perdiem», interpelle le chef coutumier. À quoi les organisateurs lui rétorquent que l'essentiel, c'est le contenu de l'enseignement et non les questions d'argent.

Des situations semblables, les organisateurs d'atelier, en ont connu des dizaines. Selon Jaurès Kangni, inspecteur de travail en France, le problème, c'est le manque de préparation des ONG qui organisent des formations sans planifier les activités ni tenir compte des besoins réels des bénéficiaires. Ce qui fait que, selon lui, en général, les participants sont intéressés plus par l'argent que par le contenu des ateliers. «Entre février et août 2013, j'ai participé à une vingtaine d'ateliers et de séminaires et, jusqu'ici, je n'en vois pas les retombées. Et pourtant, de l'argent a été dépensé, qui aurait pu servir dans des projets communautaires en faveur des populations locales», affirme Jaurès.

Pas de suivi ni de restitution

«Le suivi des formations n'existe pas, il n'y a pas non plus de restitution des ateliers. Visiblement, les organisateurs ciblent toujours les mêmes personnes comme participants. Il n'est d'ailleurs pas rare de rencontrer dans les ateliers un expert en diverses matières éloignées les unes des autres. Et cela se voit tout de suite que ce soi-disant expert n'est là que pour l'argent», fait remarquer Mme Zidine Vim-Noma responsable d'une association de développement pour la protection de l'environnement et la promotion des droits humains.

Pour certains observateurs, ces séminaires répondent à des besoins réels. Mais, ils regrettent que les organisations de base, qui connaissent mieux le contexte et la situation sur le terrain, ne soient pas souvent associées à l'identification des besoins et à l'élaboration de ces ateliers. Ce qui explique, selon eux, le manque de suivi et la difficulté de réaliser une bonne évaluation des projets de formation et d'en mesurer l'impact.

Se former en continu

S'il est des secteurs où l'organisation de formations ne doit souffrir d'aucune improvisation, c'est bien ceux de la santé et de l'éducation. Le suivi et l'évaluation

sont nécessaires pour déterminer si effectivement, le problème de santé a été résolu ou pas. «Si, par exemple, nous constatons une augmentation du taux de mortalité infantile dans un hôpital donné, c'est qu'il y a un problème. Si le problème est lié à la compétence des prestataires de soins, alors nous envisageons de renforcer leurs compétences. La formation continue est une des composantes des soins de santé primaire dans notre pays», justifie un médecin.

Plusieurs structures contactées n'ont pas souhaité s'exprimer sur ce sujet, renvoyant à l'appréciation d'un bureau d'expertise. Une ONG, qui a demandé à ne pas être nommément citée, de peur d'avoir à critiquer ouvertement ses partenaires, estime que l'identification des bénéficiaires de formations pose de réels problèmes. Selon un des responsables de cette organisation, il y a gaspillage quand les participants sont incapables d'utiliser les contenus dispensés lors de ces ateliers. «Un projet ne doit pas avoir comme seule activité l'organisation d'un séminaire, surtout s'il n'y a ni suivi, ni évaluation. Il ajoute, cela revient à apprendre un contenu théorique sans application pratique sur le terrain».

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1196
DE LOTO BENZ DU 18 Décembre 2013

Nous sommes le mardi 24 Décembre 2013 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part porte le N°1197.

Lors du dernier tirage SOKODE, ATAKPAME, KPALIME, BADOU, TAGBLIGBO et LOME sont les villes où nous avons enregistré des gagnants de gros lots.

En effet, nous avons enregistré dans un lot de 750.000F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA, un gros lot de 1.150.000F CFA et un gros lot de 2.000.000F CFA sur les points de vente 3957, 2051, 7204 et 1220. basés respectivement à TAGBLIGBO, ATAKPAME, KPALIME et SOKODE.

A BADOU, les opérateurs, 2102 et 2138 ont recensé chacun un super gros lot de 2.500.000F CFA

LOME la capitale n'est pas en reste avec trois lots de 500.000F CFA, deux lots de 600.000F CFA, quatre lots de 750.000F CFA, deux gros lots de 1.000.000 FCFA, remportés sur les points de vente 3102, 6913, 8521, 6914, 7800, 6928, 7424, 7826, 7898, 7630 et 7634.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS ! BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1197 de LOTO BENZ du mercredi 24 DECEMBRE 2013

Numéro de base

23

44

69

25

10